



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/03/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Absents avec pouvoir : 2

Absent : 1

Date de convocation

24/03/2022

L'an **deux mil vingt-deux, le vingt huit mars, à dix-neuf heures trente**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de Madame MATTIAZZO Lise, Maire.**

Etaient présents :

Mme MATTIAZZO Lise, Mme BARBIERI Maryse, Mme LABOUBEE Marie-José, M. DUPUY François, M. GRAVOUIL Michel, M. LABOUBEE Bernard, M. AUGIER Arnault, Mme BRUNETEAU Corinne, M. AUDARD Stéphane, M. SECQ Jérôme, Mme PETITFRERE Eugénie, M. GODRIE-AUDOUIN Jacques.

Etaient absents excusés avec pouvoir :

Mme LEFEVRE Christine donne pouvoir à Mme MATTIAZZO Lise.
Mme VAN DEN BESSELAAR PERALTA Angélique donne pouvoir à M. DUPUY François.

Etait absent : M. SAUVEZIE Dominique

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme BRUNETEAU Corinne.

Ordre du jour :

- Approbation de compte-rendu de la séance du 14 mars 2022

Délibérations

- 2022-03-28-01 – Lancement d'une procédure de demande d'autorisation de défrichement.
- 2022-03-28-02 – Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Informations.

Questions diverses.

- Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

❖ Approbation du compte rendu de la séance du 14 mars 2022

Vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Compte rendu adopté

Madame le Maire s'excuse auprès des membres du Conseil Municipal pour l'organisation tardive de la séance, elle explique que les deux sujets à l'ordre du jour nécessitaient une décision et un envoi avant le 31 mars.

Madame le Maire demande l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour :

- 2022-03-28-03 – Projet d'enfouissement des réseaux et demande d'aide.

➤ 2022-03-28/01 : Lancement d'une procédure de demande d'autorisation de défrichement

Mme le Maire rappelle l'acquisition par échange avec soulte de la parcelle ZK 75 sur la zone « Les Sards ». Elle indique que deux entreprises sont intéressées pour s'y implanter. La parcelle serait intégralement cédée, chacune des entreprises souhaitant en acquérir une partie.

Le défrichement préalable de cette parcelle est indispensable à la cession.

Mme le Maire précise que l'une des entreprises s'est engagée à produire pour la Société Calcia dès juin 2023 ce qui implique une acquisition du terrain et une installation dans les plus brefs délais.

Vu les articles L341-1 et suivants du Code Forestier relatifs au défrichement ;

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mars 2022 portant décision d'examen au cas par cas n° 2022-12017 en application de l'article R. 122-3-1 du Code de l'Environnement ;

La commune est propriétaire de la parcelle ZK 75 d'une superficie de 3ha 33a 59ca située en zone UY sur le PLU, actuellement enfrichée.

Considérant le projet de zone artisanale porté par la commune, il convient de défricher cette parcelle.

La commune prendra à sa charge le défrichement et les démarches administratives afférentes.

Le coût global prévisionnel de l'opération est de 20 000€.

Mme le Maire indique que ce coût sera répercuté dans le prix de vente de la parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **autorise** Mme le Maire ou Monsieur le 1^{er} Adjoint à :

- **Engager** la procédure de demande d'autorisation de défrichement en vue de réaliser le projet de zone artisanale,
- **Signer** tous les documents relatifs à cette affaire.

➤ 2022-03-28/02 : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local

Dans le cadre des Grandes priorités d'investissement de la DSIL 2022, il est proposé de soumettre les travaux d'isolation par l'extérieur de l'école élémentaire au titre de la « Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables » (article L. 2334-42 du CGCT).

Plan de financement prévisionnel :

Financement	%	Montant prévisionnel € HT
DSIL	50	22 444.65
Dotation de Soutien à l'Investissement Local		
Conseil Départemental	30	13 466.79
Total prévisionnel Subventions	80	35 911.44
Autofinancement	20	8 977.85
Montant total prévisionnel du projet	100	44 889.29

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
- **approuve** la présente délibération,
 - **autorise** Mme le Maire ou Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer tout document relatif à cette délibération.

➤ 2022-03-28/03 : Projet d'enfouissement des réseaux et demande d'aide

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique de la Rue des Graves et du réseau téléphonique « Chemin des Pierrières ».

Mme le Maire propose de confier la maîtrise d'ouvrage pour ces projets au SDEER pour la réalisation de l'éclairage public et du Génie civil Orange.

De plus, elle précise que pour les travaux relatifs au réseau téléphonique, une aide peut être sollicitée auprès d'Orange.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
- **décide** la réalisation des travaux précités et **confie** la maîtrise d'ouvrage pour ces travaux au SDEER,
 - **autorise** Mme le Maire à solliciter une aide auprès d'Orange,
 - **autorise** Mme le Maire ou Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer tout document relatif à cette délibération.

Questions diverses

- **Mme le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation de signature**

Acceptation des devis :

Tiers	Objet	Total TTC
PICQ Michel	Création placard – Dortoir maternelle	1 872.48
	TOTAL	1 872.48

- **BANQUE ALIMENTAIRE.**

Mme Laboubée indique que plus aucun administré n'est inscrit au service de la Banque alimentaire.

Mme le Maire précise que deux dossiers vont être à nouveau examinés.

- **CONTAINER A VERRE.**

M. Laboubée réitère la demande d'un habitant de Lugéras de disposer d'un container à verre sur le hameau.

Mme le Maire s'excuse d'avoir oublié de formuler la demande auprès de la CDCHS, elle s'engage à le faire dans les prochains jours.

Mme Petitfrère souligne que les plateformes réalisées pour accueillir les containers sont une très bonne chose.

Mme le Maire précise qu'un budget sera attribué sur 2022 pour commencer les entourages des containers.

- **RESTAURATION SCOLAIRE A L'ECOLE MATERNELLE.**

Mme Barbieri indique que lors du Conseil d'Ecole de la Maternelle il a été évoqué que les enfants étaient bruyants lors du repas.

Il a donc été proposé aux agents de mettre en place, à titre expérimental dans un premier temps, à compter du 28 mars, deux services de repas.

Le retour est positif, les enfants sont moins agités et moins bruyants. Les agents peuvent plus facilement leur porter de l'attention ; les enfants sont ravis également.

- **ECLAIRAGE PUBLIC.**

M Godrie-Audouin demande si les candélabres sont alimentés par secteurs. Il a constaté que lorsque les enseignes du bar sont éteintes, le carrefour est dans le noir.

Mme le Maire répond que lors des travaux de voirie sur le carrefour l'emplacement devant le bar disparaîtra et la visibilité sera meilleure.

- **ELECTION PRESIDENTIELLE.**

Mme le Maire distribue les tableaux des permanences des élus pour la tenue du bureau de vote.
Chacun en prend connaissance, seul M. Gravouil demande une modification.

- **FETE LOCALE.**

M. Audard demande si la fête locale aura lieu en 2022.

Mme le Maire indique que le Président du Comité des Fêtes a fait savoir être seul et qu'il ne pouvait donc porter cette manifestation. Elle le recevra prochainement.

M. Augier propose de s'occuper de l'organisation de cette Fête.

- **JOURNEE HAUTE SAINTONGE PROPRE.**

M. Dupuy remercie tous les participants à la journée de ramassage organisée dans le cadre de l'action intercommunale « Haute Saintonge Propre ».

En deux heures, 46 adultes et 13 enfants ont collecté plus d'une tonne de déchets :

60 sacs pour environ 200 kg

2 remorques de déchets divers, 30 pneus, des réfrigérateurs, de la ferraille pour environ 1 tonne.

Les agents des Services Techniques ont procédé au tri puis à leur acheminement à la déchetterie.

Les participants se sont dits prêts à reconduire l'action.

Cette mobilisation collective sera valorisée sur la page Facebook de la Mairie.

- **LOCAL CHASSE.**

Mme le Maire évoque l'idée de déplacer le local des chasseurs car actuellement situé dans le bourg, cela cause de nombreux désagréments.

- **NETTOYAGE DANS LE BOURG.**

M. Audard demande s'il est possible de faire nettoyer l'abris-bus du Champ de Foire par les agents des Services Techniques.

M. Dupuy répond que l'appareil Haute Pression est hors service, l'acquisition d'un nouvel appareil est prévue. Il est indispensable d'opter pour un matériel de qualité.

Le nettoyage sera donc organisé ensuite, de même que celui des pavés.

- **PANNEAU DIGITAL.**

M. Augier a rencontré un électricien de l'AEL afin de définir l'emplacement le plus pertinent en termes de visibilité et d'alimentation électrique tout en préservant la sécurité routière.

En amont, la SNCF avait été contactée afin de s'assurer que l'emplacement initialement suggéré (à droite avant le passage à niveau) ne générerait pas de risque. Une personne en charge d'un autre secteur devait transmettre notre demande à l'interlocuteur de secteur mais avait précisé qu'il s'attendait à un refus.

L'AEL a proposé un emplacement plus en retrait sur le côté gauche du passage à niveau, à proximité du cheminement qui mène à la bibliothèque.

Néanmoins le rendez-vous fixé avec la SCNF le 11 avril à 10h est maintenu.

- **PISTES FORESTIERES.**

M. Dupuy indique que les chasseurs, qui ont largement participé à l'action « Haute Saintonge Propre », se sont dits favorables pour aider la commune à combler les trous situés sur les pistes forestières de cailloux et calcaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

La prochaine séance de Conseil Municipal est fixée au **11 Avril 2022 à 19h30.**